



# Règlement

## Art.1 – Généralités

L'Association LORRAINE AUTO LEGENDE, 19 rue des violettes, 54410 LANEUVEVILLE devant Nancy, affiliée à la F.F.V.E sous le n° 876 organise le 14 Mai 2006 une randonnée touristique de navigation, dénommée **Rétro Vosges Classic**, réservée aux véhicules de collection.

Le présent règlement a obtenu le visa de la F.F.V.E. sous le numéro d'agrément A-05-91

Les participants ne prendront connaissance du parcours secret d'environ 200 kilomètres qu'au moment du départ.

## Art. 2 – Programme

**14 Avril 2006** : clôture des inscriptions

**Dimanche 14 Mai**

- 8h00 : accueil, vérifications administratives et techniques
- 8h45 : Briefing
- 9h00 : départ première auto - 1ère étape (120 km)
- 12h00 : arrivée première auto - 1ère étape et repas
- 14h00 : départ première auto - 2e étape (80 km)
- 17h30 : pot, classement et remise des prix

## Art. 3 – Véhicules admis

Sont admises 50 autos historiques mises en circulation de 1955 à 1985. Elles doivent être régulièrement immatriculées, assurées et munies de leur contrôle technique obligatoire. Un seul équipement d'aide à la navigation branché sur le compteur d'origine est autorisé.

↳ **Formalités administratives** : les équipages présenteront les documents de bord (carte grise, assurance, contrôle technique) et le permis de conduire du conducteur. Ce dernier signera un exemplaire du présent règlement.

↳ **Formalités techniques** : les organisateurs effectueront sur les autos engagées des vérifications sur les points suivants : éclairage, pneumatiques, freins, niveau sonore de l'échappement. Elles devront être munies d'un extincteur et d'un triangle de pré signalisation (ou d'un système d'allumage des feux de détresse).

Un véhicule non conforme aux critères retenus pour les vérifications, que ce soit au départ ou pendant la manifestation verra son départ refusé ou son exclusion immédiate.

Les véhicules devront porter les plaques et éléments d'identification remis par les organisateurs, de manière visible à l'avant et sur les portières, sans recouvrir les numéros d'immatriculation.

## Art. 4 – Déroulement de la Manifestation

S'agissant ni d'une épreuve de vitesse, ni d'endurance, le 1<sup>er</sup> Rétro Vosges Classic est une randonnée basée sur la navigation uniquement.

Des contrôles de passage secrets sont prévus pour vérifier le respect de l'itinéraire. Ils sont signalés soit par des panneaux blancs, écriture CONTROLE en rouge, pour arrêt obligatoire et validation par un commissaire, (C.P), soit par des panneaux jaunes munis de deux lettres noires que l'équipage doit relever et mentionner sur sa feuille de contrôle (C.P lettre)

Chaque participant recevra au départ de chaque étape le détail de l'itinéraire à suivre ainsi qu'une feuille de contrôle.

## Art. 5 – Classement

Les éventuels ex-æquo seront départagés comme suit : sera déclaré vainqueur la voiture ayant la plus faible cylindrée.

## Art. 6 – Pénalisations

Elles seront calculées selon le barème suivant :

- \* contrôle de passage manquant, à l'envers, ou noté plus d'une fois : ..... 30 points
- \* par minute de retard au départ d'une étape : ..... 20 points
- \* erreur dans le questionnaire : ..... 10 points

Chaque équipage a le devoir de respecter le code de la route, les indications de vitesse, et d'être vigilant dans les villages et agglomérations.

L'exclusion immédiate pourra être prononcée pour :

- \* conduite dangereuse ou infraction grave au code de la route
- \* attitude inamicale envers les organisateurs, contrôleurs, autres usagers de la route ou autres participants

Les participants exclus ou ayant abandonnés définitivement la manifestation devront retirer immédiatement les plaques et numéros attribués. Ils pourront rejoindre directement les lieux de repas.

### **Art. 7 – Assurances**

Une police d'Assurance RC sera souscrite par les organisateurs pour garantir les conséquences pécuniaires de la responsabilité civile pouvant incomber à l'organisation ou aux concurrents, à défaut ou en complément du contrat individuel d'assurance automobile obligatoire souscrit par chacun d'eux pour leur véhicule. Le concurrent reste seul responsable des dégâts matériels pouvant arriver à son véhicule, ceux-ci n'étant en aucun cas de la responsabilité de l'organisation. Le propriétaire de la voiture engagée se doit de vérifier auprès de son assureur qu'il est bien couvert pour ce type de manifestation.

### **Art. 8 – Engagements**

Les droits d'engagement sont fixés à 95 euros par équipage, comprenant deux repas, les frais administratifs, la fourniture des plaques de rallye, numéros de portières, road book, objets et photos souvenirs.

Pour les repas supplémentaires voir le détail du bulletin d'engagement.

Le comité d'organisation se réserve le droit de refuser un équipage sans en fournir la raison. Dans ce cas, les frais d'engagement seront restitués aux candidats.

### **Art. 9 – Frais d'annulation et désistement**

Un concurrent régulièrement engagé désirant se désister devra confirmer son forfait par courrier.

Il sera remboursé pour tout désistement avant le 29 avril 2006.

Aucun remboursement ne sera effectué pour tout désistement après le 29 avril 2006, sauf si vous trouvez un équipage pour vous remplacer,

### **Art. 10 – Comité d'organisation**

La manifestation est coordonnée par un comité d'organisation : Alain Brison, Christian Aubel, Claude Guillot, Bernard Humbert, Jean Paul Lombard, dont les décisions seront sans appel.

### **Art. 11 – Acceptation**

Les participants, par leur engagement et leur signature, déclarent accepter le présent règlement et s'y conformer.

VU, la F.F.V.E  
Rennes le

L'Organisateur : LORRAINE AUTO LEGENDE  
Le Président : Alain BRISON

Signatures des participants :